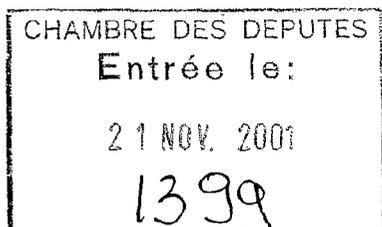


# Question parlementaire N° 1399 de Monsieur le Député Claude Meisch

Luxembourg, le 21 novembre 2001



Monsieur Jean SPAUTZ  
Président de la Chambre  
des Députés  
Luxembourg

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 75 de notre Règlement, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche:

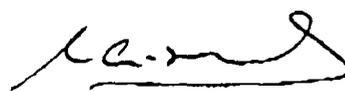
« Dans l'Accord de coalition d'août 1999, il est prévu que *pour les formations du 3<sup>e</sup> cycle, l'accent sera mis sur des domaines spécifiques où les connaissances particulières, l'expertises et les atouts du Luxembourg peuvent être valorisés.* Tel est le cas pour les domaines bancaire, financier et celui des médias. De plus ont été entamés les travaux préparatoires à un certain nombre de nouvelles implantations et/ou formations, dont notamment la 'Luxembourg School of Finance', en coopération avec l'ABBL (Association des Banques et Banquiers du Luxembourg) et la City University de Londres.

Ainsi le projet 'Luxembourg School of Finance', longtemps attendu par le milieu financier du Grand-Duché, implique la création d'une université complète à trois cycles dédiés à la finance et aux sciences annexes.

Sachant pour autant que la mise en place et l'organisation du projet de la 'Luxembourg School of Finance' détiennent une signification et une portée notable pour l'avenir de la Place financière luxembourgeoise, j'aimerais dès lors poser la question suivante à Madame le Ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

- Est-ce que Madame le Ministre peut m'informer sur l'avancement des travaux préparatoires à la création de la 'Luxembourg School of Finance' ? »

Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, aux assurances de ma très haute considération.



Claude MEISCH  
Député



**Réponse de Madame la Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à la question parlementaire n° 1399 de Monsieur le Député Claude Meisch**

---

En réponse à la question parlementaire n° 1399 de Monsieur le Député Claude Meisch, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments de réponse suivants :

La Luxembourg School of Finance, qui est mise en place en coopération avec l'Association des Banques et Banquiers du Luxembourg (ABBL), débutera en octobre 2002 par une formation de troisième cycle débouchant sur la délivrance d'un « Master of Science in Banking and Finance for Executives ».

A l'heure actuelle, les contenus sont définis et les premiers contacts ont été établis avec les enseignants susceptibles d'intervenir dans les modules de formation. L'approche préconisée est celle de recourir, dans une première étape, à des enseignants de renom pour assurer les cours, la direction du projet étant assurée par une équipe composée d'un directeur scientifique et d'un directeur administratif. Le volume horaire se situe entre 400 et 450 heures de cours, la langue d'enseignement étant l'anglais.

La formation qui débutera en octobre 2002 et qui s'étendra sur deux ans s'adressera aux professionnels du secteur ; il est en effet estimé que ce public cible peut donner au programme la masse critique nécessaire à son succès. En octobre 2003, un programme parallèle d'une durée d'un an sera ouvert à des étudiants.

A partir de 2004, il est envisagé d'étendre l'offre de formation à des étudiants de premier cycle et d'organiser des formations axées sur le droit financier.